

DIRECTION des SERVICES FISCAUX de VAUCLUSE  
CITE ADMINISTRATIVE  
COURS JEAN JAURES  
84047 AVIGNON CEDEX 9  
TELEPHONE : 04 90 27 70 00  
TELECOPIE : 04 90 86 08 08  
Mél : [didier.brochier@dgi.finances.gouv.fr](mailto:didier.brochier@dgi.finances.gouv.fr)

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES  
485, avenue du PRADO  
13272 – MARSEILLE Cedex 08  
TELEPHONE : 04 91 16 04 20  
TELECOPIE : 04 91 16 04 27  
Mél : [oeccpacac@oeccpacac.com.fr](mailto:oeccpacac@oeccpacac.com.fr)  
Site internet : [www.experts-comptables-pacac.fr](http://www.experts-comptables-pacac.fr)

## CONVENTION DE PARTENARIAT

---

### PREAMBULE

Depuis plusieurs décennies, la direction générale des impôts et la profession comptable française entretiennent des relations étroites. Chacune dans son domaine conduit des actions basées sur des compétences professionnelles avérées. L'exercice du commissariat du gouvernement auprès de la profession par la direction générale des impôts traduit le niveau de confiance et de respect mutuel des deux institutions (sécurité plus grande des inscriptions au tableau, participation à la lutte contre l'exercice illégal de la profession comptable, appui à la démarche qualité de la profession notamment).

Le partenariat qui rassemble la Direction Générale des impôts et l'Ordre des Experts-Comptables trouve sa raison d'être dans la qualité de l'information comptable et fiscale. Dans le respect des prérogatives de chacun, il s'exprime également dans la volonté de contribuer à :

- l'élaboration de comptabilités sincères et complètes, pour une plus grande sécurité financière ;
- l'amélioration du civisme fiscal ;
- une meilleure connaissance des revenus des agents économiques.

En réaffirmant leur volonté de participer à la modernisation de l'Etat, le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse et les directions territoriales des services fiscaux correspondantes souhaitent faire évoluer les moyens et les méthodes notamment pour tout ce qui a trait aux échanges d'information. En ce domaine, les deux partenaires affirment que l'utilisation d'outils modernes est de nature à simplifier les processus au bénéfice de leurs organisations respectives, de leurs usagers communs et de l'Etat.

En s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les directions des services fiscaux de Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse proposeront de mettre en oeuvre à destination des experts-comptables inscrits au tableau de la région, les moyens et méthodes susceptibles :

- ⇒ de faciliter l'accès à l'information fiscale et administrative pour les cabinets,
- ⇒ de rendre un meilleur service aux usagers professionnels ou particuliers ainsi qu'à leurs conseils dans le cadre d'une administration multi-accès.

*Handwritten signatures:*  
A large stylized signature on the left, a smaller signature in the middle, and another signature on the right.

Les experts-comptables expriment pour leur part la volonté de s'inscrire totalement à la fois :

- ⇒ dans la démarche de simplification des processus ;
- ⇒ et dans la modernisation des supports dont ils reconnaissent qu'elle doit bénéficier au moins pour partie aux usagers et aux contribuables du fait des gains d'efficacité induits.

## ENGAGEMENTS

Dans ce contexte, et considérant qu'il est de l'intérêt commun du Conseil régional de l'Ordre des experts comptables et des Services Fiscaux de la région PACAC de :

- faciliter les obligations déclaratives et de paiement des entreprises ;
- moderniser l'Etat en simplifiant les processus et en dématérialisant les supports déclaratifs et de paiement ;

Le directeur des services fiscaux de Vaucluse s'engage :

- à participer activement à la lutte contre l'exercice illégal de la profession d'Expert-comptable ;
- à mettre à la disposition de tous les centres des impôts l'annuaire des Professionnels inscrits au Tableau qui sera fourni par le Conseil Régional de l'Ordre ;
- à désigner un interlocuteur unique ayant au moins le grade d'inspecteur départemental qui jouera le rôle d'interface directe entre les cabinets d'expertise comptable inscrits au Tableau et les services pour tous les problèmes généraux rencontrés par les cabinets d'expertise comptable inscrits au tableau ;
- à fournir l'organigramme de la direction qui pourra être consulté sur le site de l'ordre des experts comptables ;
- à contacter téléphoniquement le cabinet comptable des entreprises ayant opté pour TDFC avant tout envoi d'une mise en demeure de dépôt de déclaration de résultats ;
- à régler de façon amiable les conséquences fiscales qui pourraient survenir à la suite d'un incident de transmission d'une déclaration déposée par téléprocédure.

Le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse s'engage dans le département de Vaucluse :

- à mettre en œuvre un plan d'action prioritaire en matière de télétransmission et d'adhésions à TéléTVA et TDFC dont l'état d'avancement fera l'objet de points d'étape lors de rencontres périodiques avec le représentant départemental de l'ordre ;
- à mettre en œuvre une action de promotion et de formation des cabinets de la circonscription avec l'aide de la DGI en tant que de besoin, de manière à inciter les cabinets comptables à utiliser massivement les téléprocédures ;
- à recenser les difficultés rencontrées par les cabinets et les faire connaître au correspondant téléprocédures des DSF ([jean-luc.molina@dgi.finances.gouv.fr](mailto:jean-luc.molina@dgi.finances.gouv.fr)).

Cette démarche est conduite dans le strict respect de la séparation des activités d'accompagnement et de conseil des entreprises par les experts comptables et des missions de contrôle que les services fiscaux exercent par ailleurs. Les partenaires s'engagent à respecter les principes de déontologie et de qualité comportant notamment des obligations de neutralité et de discrétion dans le service rendu aux contribuables.

Les signataires s'engagent à établir conjointement un point annuel de la mise en application de la présente convention.

**Le Président du Conseil Régional de  
l'Ordre des experts-comptables  
de Provence – Alpes - Côte d'Azur - Corse**

**Le Directeur des services fiscaux  
de Vaucluse**

**Le Vice Président Délégué Départemental  
de Vaucluse**

Jean-Marc EYSSAUTIER

Didier BROCHIER

Guy DENIS

